



### DESCRIPTION

A l'échelle d'un territoire, plusieurs tonnes de déchets peuvent être quotidiennement générés par des chantiers de Travaux Publics. Ces déchets peuvent, selon leur nature, être réutilisés sur chantier, dirigés vers des plateformes de recyclage, des installations de stockage ou valorisés en carrière. Ces modalités de gestions sont assurées par des installations appartenant à des entreprises de travaux publics, des collectivités ou des professionnels des déchets. L'éloignement de ces installations par rapport à un chantier constitue un frein au recyclage des matériaux de chantier. Il est important de faciliter le maillage de ces installations au niveau d'un territoire par l'implantation de nouvelles plateformes ou lorsque ce n'est pas possible de mettre en place une plateforme de tri et/ou de recyclage commune à plusieurs entreprises de travaux publics, Ces plateformes

peuvent être équipées d'installations de tri et/ou de recyclage (concassage/cribleage) fixes ou mobiles.

Ce type d'organisation permet de mutualiser les coûts d'investissement et d'exploitation de la plateforme en assurant un volume d'entrée de déchets et un volume de sortie de matériaux recyclés adaptée aux besoins des entreprises et commercialisables. Elle permet également de gagner en autonomie par rapport aux filières de déchets existantes sur le territoire et de réaliser des économies sur la gestion des déchets.

La mise en œuvre d'une telle plateforme doit être une démarche collective et volontaire de la part d'un groupement d'entreprise ayant les mêmes besoins quant à la gestion des déchets.

### CARACTERISTIQUES

<b>Approche technique</b>	<p>Les plateformes doivent être structurées en fonction des besoins et dotées d'outils performants pour le tri (chaîne de tri spécifique) et pour la transformation des déchets inertes (concasseurs/cribleurs).</p> <p>Elles doivent également être équipées pour peser les quantités de déchets entrantes (pont bascule par exemple) et pour stocker les différents types de déchets (en benne, en tas ou en andain selon les déchets).</p>
<b>Approche économique</b>	<p>Un investissement important est nécessaire pour le terrain et le matériel. Selon les régions, il peut être en partie subventionné (par exemple dans le cadre d'appel à projet sur la gestion des déchets ADEME ou région).</p> <p>Des économies sont réalisées sur la gestion des déchets (limite les dépôts en décharge) et sur l'achat des matières premières naturelles substitués dans ces conditions par les matériaux recyclés.</p> <p>La plateforme peut être ouverte, pour le dépôt des déchets et pour l'achat des matières premières recyclées, à d'autres entreprises du territoire avec un système économique rentable.</p>
<b>Réplicabilité</b>	<p>Ce type de pratique est répliquable s'il existe sur le territoire une synergie entre plusieurs entreprises de travaux publics produisant les mêmes types de déchets et ayant les mêmes besoins en matériaux recyclés. Cette pratique dépend moins de la nature et de la taille des chantiers et que de la nature des déchets.</p>
<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<p>La mise en place d'une plateforme commune de gestion des déchets demande l'acquisition d'un terrain et de matériel (de tri ou de recyclage).</p> <p>Il est également nécessaire de dédier du personnel formé pour l'exploitation de la plateforme.</p> <p>Enfin, l'exploitation de la plateforme nécessite une gestion multi partenariale pouvant prendre différentes formes juridiques (groupement d'intérêt économique par exemple).</p>



### CARACTERISTIQUES (suite)

#### Points de vigilance et facteurs de succès

Pour s'assurer de la pertinence de la mise en œuvre d'une plateforme commune, une étude des besoins des entreprises (volumes de déchets produits et demande en matériaux recyclés) et des filières existantes sur le territoire doit être réalisée.

De plus, la qualification de la plateforme en ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) est à étudier.

### ILS L'ONT FAIT

#### Création d'une unité de tri des déchets de chantier, « tri-vel », en Bretagne



Trois acteurs du monde de la construction et du recyclage Veolia, Envie et le groupe Legendre se sont associés pour créer une unité de tri des déchets de chantier en Ille-et-Vilaine. Cette plateforme devrait traiter près de 24 000 tonnes de déchets par an. Les déchets de chantiers du groupe Legendre et ceux collectés par Véolia seront apportés sur la plateforme. Les déchets seront triés puis réexpédiés pour valorisations (notamment pour les chantiers du groupe Legendre).

Cette plateforme est exploitée par 9 personnes du réseau d'insertion Envie.



#### Bénéfices environnementaux

- Diminution du prélèvement sur la ressource

#### Création d'une plateforme de valorisation des déchets par 11 PME en Essonne



En Essonne, onze PME de Travaux Public ont constitué un groupement d'intérêt économique (GIE) pour ouvrir une plateforme de valorisation des déchets inertes de chantier avec le soutien du Syndicat local des déchets qui leur loue un terrain. Cette plateforme permet de valoriser les déchets de bétons et les matériaux de voirie. Ils sont contrôlés, triés, criblés puis concassés sur la plateforme pour ensuite être réutilisés.

Une analyse des besoins a été réalisée en amont de la mise en place de la plateforme et a prévu la valorisation d'environ 100 000 tonnes de gravats lors du premier exercice.



#### Bénéfices économiques

- Diminution du coût de traitement



#### Pour aller plus loin

Localiser les installations de recyclage les plus proches sur [www.matterio.construction](http://www.matterio.construction)

Ce projet est porté par la FNTF et l'UNICEM avec le soutien de l'ADEME